

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 Thermidor.

(Ere vulgaire.)

Mercredi 27 Juillet 1796.

*Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

*Prise de plusieurs navires français par les Anglais. — Assemblée populaire tenue à Norwich, en Angleterre, pour célébrer l'anniversaire de la destruction de la Bastille. — Toasts portés dans cette assemblée. — Envoi de quatre millions en numéraire, fait par le général Buonaparte. — Réflexions sur la paix. — Dialogue entre un commissaire du pouvoir exécutif et un honnête homme.*

## ANGLETERRE.

De Londres, le 19 juillet.

Suivant les lettres qu'on vient de recevoir de Jersey, on y est entièrement revenu du trouble qu'y avoit jeté la crainte d'une visite prochaine de la part des Français. Le gouverneur de cette isle, sir George Howard, membre du conseil privé, colonel du premier régiment des gardes, dragons, & chevalier de l'ordre du Bain, vient de mourir ici. Il y a de grands mouvemens pour succéder à ses places & à son cordon.

La gazette officielle de Londres annonce la prise de deux petits bâtimens français armés en guerre & de cinq vaisseaux de transport chargés de munitions, dont l'escadre du commodore Nelson s'est emparée dans le golfe de Gênes, le 31 mai dernier.

La même gazette a publié deux relations des différentes affaires qu'il y a eu en Allemagne & des progrès des armées françaises au-delà du Rhin. On ne peut nier leurs avantages; mais elles sont dissimulées & atténuées de manière à ne pas trop alarmer le bon peuple d'Angleterre. En même tems, tous les papiers publics annoncent avec beaucoup de détail & de gravité les tracasseries & les voyages de la cour, les fêtes & les banqueroutes, les duels & les combats de coqs; les relations de batailles & les descriptions de feux d'artifice, le débat d'une actrice & d'une danseuse, & le désespoir d'une jeune fille qui va se jeter dans la Tamise parce que son amant l'a quittée.

On mande de New-York, en Amérique, que le général Washington a nommé Frédéric-Jacob Wichelhausen consul des Etats-Unis au port de Brême.

Les personnes pieuses se plaignent beaucoup du relâchement qui s'est introduit depuis quelque tems dans l'observation sabatique du dimanche. Il paroît que la po-

lice veut chercher à ranimer le zèle sur cet objet & à maintenir les loix, qui, comme on sait, défendent expressément toute espèce de travail & de trafic ce jour-là. En conséquence six jeunes garçons qui ont été pris vendant des papiers-nouvelles un dimanche avant le service divin, ont été envoyés à la maison de correction de Bridewell.

On a reçu les détails d'une assemblée populaire, tenue à Norwich, le 14 de ce mois, à la tête de laquelle est John Thelwall, bien connu dans cette capitale par les leçons publiques de démocratie qu'il donnoit ici en plein vent, & qui scandalisoient fort les enthousiastes de notre constitution, qui n'y veulent aucune réforme. L'objet de l'assemblée de Norwich étoit de célébrer l'anniversaire de la destruction de la Bastille. Il y a eu de la musique, des chansons, un grand dîner, à la fin duquel on a porté des toasts analogues à l'esprit de cette réunion. Voici les plus remarquables :

*Puissent tous les bâtimens qui tiennent lieu de bastilles, en quelque coin du monde que ce soit, éprouver le sort de la Bastille de Paris!*

*A une prompte paix avec les républicains de France et de Hollande.*

*A la république américaine.*

*Au brave Kosciusko et au rétablissement de la liberté en Pologne.*

*A l'abolition du commerce des esclaves.*

*A la liberté de la presse, le grand boulevard de la liberté et la source de la bonne morale.*

*Aux citoyennes de Norwich.*

John Thelwall prononça ensuite un discours, où il développa ses principes politiques.

*Fonds publics.*

Banque, 152  $\frac{1}{2}$ , — Annuités, à 3 pour 100 consol., 59  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{3}{4}$ . — Indes, 189.

## FRANCE.

De Paris, le 8 thermidor.

On mande de Chambéry, par une lettre particulière en date du 2 thermidor, que deux jours auparavant on y a vu passer une voiture bien escortée, portant 4 millions en or que le général Buonaparte envoie à Paris. Cet avis confirme ce que nous avons dit hier à ce sujet. On annonce l'arrivée de 4 autres millions.

La fête de la Liberté doit être célébrée avec une solennité digne de son objet. Un grand spectacle figuratif des événemens mémorables de notre révolution doit en faire la base. L'avidité des entrepreneurs, qui, sans doute, ne voient dans une fête publique qu'une occasion de pressurer le trésor national, & celle non moins révoltante des ouvriers qui ont assez d'impudeur pour menacer sans cesse de quitter les travaux si on ne quadruple le montant de leur salaire convenu, ont forcé le gouvernement à ne point encore donner cette année, aux fêtes nationales, tout le développement dont elles sont susceptibles.

On a imprimé que les courses à pied n'auroient pas lieu, & que les courses à cheval trouvoient dans nos incroyables beaucoup de concurrents. Rien de moins vrai. Les concurrents pour la course à pied sont au contraire très-nombreux, & très-peu se sont encore présentés pour la course à cheval.

( Article communiqué. )

## De la paix.

Savez-vous bien, me disoit-on tout-à-l'heure, ce que nous verrons de plus agréable dans la fête du 9 thermidor? ce que le directeur nous garde pour ce jour-là? Au milieu du feu d'artifice, pendant le calme d'une soirée douce & agréable, tout-à-coup un transparent nous montrera ces mots écrits en lettres d'or : La paix ! la paix est faite ; mille cris de joie rempliront soudain les airs, mille cris s'élanceront de toute part.

Ainsi me parloit un bonhomme & tous les bons gens d'accourir, de croire. Leur confiance, que je ne pouvois partager, me faisoit quelque peine. Je m'éloignai d'eux sans oser combattre leur espérance, & je m'écriai : O Dieu ! nous accorderois-tu de voir consacrer le même jour qui vit cesser l'effusion du sang français sur l'échafaud, par ce grand événement qui feroit cesser l'effusion du sang des hommes dans les combats ! Il seroit donc deux fois sacré pour nous, ce 9 thermidor ! deux fois il nous délivreroit des plus grands fléaux que puisse éprouver une nation, la tyrannie & la guerre.

J'étois encore rempli de cette émotion lorsque j'ai rencontré un homme grave, fier, plein de toute la dignité diplomatique ; il a bien voulu laisser échapper ces paroles : Les despotes commencent à être humiliés ; encore quelques victoires et ils seront à nos pieds. L'Autriche attend pour se soumettre que nos armées se rencontrent sur le chemin de Vienne. . . .

Ah ! grand Dieu ! où en sommes-nous ! quelles chances nouvelles de malheur, de destruction avons-nous encore à courir ? faudra-t-il encore entendre le récit de ces victoires à jamais glorieuses, à jamais lamentables, où nos armées repoussées pendant quatre attaques, emportent à une cinquième charge les retranchemens de nos ennemis ; où le champ de bataille offre, couchés dans la poussière, un nombre immense de vainqueurs & de vaincus ? Je me suis tourné vers l'homme diplomatique & j'ai

osé lui demander s'il ne croyoit pas qu'il fût aussi beau & aussi avantageux pour nous, d'offrir nous-même la paix à des ennemis qui doivent la désirer. Nous ambitionnons, lui ai-je dit, le titre d'une nation généreuse, & nous le chérissons tant que nous nous le donnons nous-mêmes. Eh bien ! la fortune ne nous a-t-elle pas placés dans une de ces circonstances, où nous pouvons être généreux & terminer la guerre en recevant une juste indemnité ?

Si nous consultons l'usage de l'Europe civilisée, nous verrons qu'à toutes les époques ce sont les vainqueurs qui offrent la paix. Eh ! pourquoi calculerions nous notre gloire sur le degré d'humiliation de nos ennemis ? Nos victoires ne sont-elles pas à nous ? n'appartiennent-elles pas déjà à l'histoire ? Jusqu'à présent l'Europe se tient devant nous ; elle nous regarde comme ces conquérans qui, du point où ils sont arrivés, menacent tous les points qu'ils ne peuvent en-core atteindre. Faisons-lui connoître & chérir notre modération.

A ces mots, le dédain est venu se placer sur le front du nouveau diplomate. J'ai vu que dans la langue de ce pays, le mot de modération conservoit encore ce sens abject & odieux qu'on lui a si long tems donné parmi nous.

Où, modération, ai-je repris ; sans modération il n'existe point de paix ; il n'y a que des trêves faibles, dans lesquelles votre ennemi irrité aiguise chaque jour ses armes, prépare contre vous des surprises, va solliciter les ressentimens de toutes les autres nations.

La paix, qui, je l'espère, se prépare aujourd'hui, doit assurer pour long-tems le repos de l'Europe. Oh ! qu'il seroit beau à notre gouvernement d'établir ses prétentions, de les calculer sur une justice rigoureuse, & de les annoncer d'une manière invariable, j'ai presque dit solennelle ! Nous ne connoissons jusqu'à présent que l'usage des manifestes de guerre ; combien il seroit grand de faire un manifeste de paix, où tout respirât la franchise, la modération, la justice ! C'est ainsi qu'il nous seroit glorieux de porter des innovations dans le droit public de l'Europe.

L'Autriche, en s'aggrandissant par le partage de la Pologne, nous a donné le droit, plus que nos victoires même, de prétendre à une juste compensation. Un grand avantage d'un pareil manifeste seroit de ne point faire une paix partielle, mais de forcer à la fois tous nos ennemis, en dévoilant leur ambition par leur résistance. La politique du ministre anglais est bien profonde & bien perfide ; je crois qu'elle seroit aisément vaincue par cet exemple de loyauté & de justice. Il risqueroit d'irriter à la fois, contre lui, toutes les nations impatientes de la paix, & la nation anglaise elle-même qui la desire & qui au sein de son parlement a quelques interprètes éloquens & fideles.

LACRETELLE, le jeune.

## Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Si l'on s'en rapporte à des avis très-circostanciés qu'on lit dans les papiers anglais, il y a eu depuis quelque tems à la vue de nos côtes & sous les forts de Brest même, différens petits combats de mer, dont notre gouvernement n'a donné aucune connoissance. Si le fait est vrai, on ne conçoit gueres le motif de cette mystérieuse réticence sur des événemens publics, si peu conformes à l'esprit d'un gouvernement républicain. Un peuple libre, en confiant à des citoyens choisis l'administration de la

chose publique  
surveiller ces  
mandataires u  
publics qui p  
leur conduite  
d'ailleurs rien  
Anglais eux-m  
marins, comm  
On s'est ét

Defenseurs d  
de Fribourg.  
capitulation d  
oisifs & aux  
cite de tirer

Je ne sais  
que je mettoi  
Il me dit la des  
des douceurs  
même tems de  
qui me colle.  
Rendrez, & p  
que des sotts,  
d'avoir dit da  
excellent cha  
Régie, mais c  
de point cela  
dual de Ratz  
le cou dans u

Du reste, le  
principal, le  
je suis l'édite  
phiques, ou  
je ne me sero

Le commis  
H O  
Le commis  
L'honnête h  
faites-vous dan  
Le C. J'avo  
citoyenne vot  
légis.

Lh. H. Ou  
présenter au b  
mone.

Le C. C'est  
que vous vous  
Lh. H. Vo  
d'avec la prati

Le C. Moi !  
Lh. H. Pass

a fait peut-être  
genre humain,  
anglaises. Ma  
lité qui brise  
Catali qui trait  
Israël, traite  
l'ait, citoyen  
& de Padulera  
trachi la barr  
massante, avoi

chose publique, se réserve nécessairement le droit de surveiller cette administration. Cela n'impose-t-il pas à ses mandataires un devoir de faire connaître les événemens publics qui peuvent mettre le peuple en état de juger leur conduite? Les combats dont je parle ne présentent d'ailleurs rien qui puisse blesser l'honneur national; les Anglais eux-mêmes rendent justice à la bravoure de nos marins, comme à celle de nos soldats.

On s'est étonné de ne pas trouver dans le *Journal des Défenseurs de la Patrie* les détails officiels de la prise de Fribourg. On s'étonne encore de n'y avoir pas la capitulation de Francfort. Ces réticences font tenir aux oisifs & aux malveillans des propos dont il paroît difficile de tirer quelque avantage.

*Aux mêmes Rédacteurs.*

Je ne sais ce qui a pu persuader au citoyen Rœderer que je mettois des articles dans les *Nouvelles Politiques*. Il me dit là-dessus, dans le *Journal de Paris* du 8 thermidor, des douceurs un peu amères. Il m'accuse d'esprit, & en même temps de malice, *pas bien noire*, & d'une méchanceté qui me coûte. Qui a pu faire de pareils costes au citoyen Rœderer, & pourquoi s'écoupe-t-il de moi presque autant que des sois, & du dimanche? On dit qu'il me soupçonne d'avoir dit dans un article sur un livre où il a mis un excellent chapitre, qu'il prend quelquefois le vol de l'aigle, mais qu'on prétend qu'il est un vautour. Je ne dis point cela; mais je lui appliquerai le mot du cardinal de Retz au duc de la Rochefoucault, qui lui serroit le cou dans une porte: *Doucement, la Rancune*.

Du reste, pour finir accessoirement par ce qui est le principal, le citoyen Rœderer se trompe en disant que je suis l'éditeur des *Opuscules Littéraires et Philosophiques*, ou parmi de très-jolis écrits, il y en a que je ne me serois pas chargé de publier.

VAUXCELLES.

LE COMMISSAIRE DU POUVOIR EXECUTIF ET UN HONNÊTE HOMME. Dialogue.

*Le commissaire.* Salut, citoyen.

*L'honnête homme.* Salut, citoyen commissaire. Que faites-vous dans notre canton?

*Le C.* J'avois affaire au P... B..., où j'ai rencontré la citoyenne votre femme & votre petit Marcellin entrant à l'église.

*L'h. H.* Oui, mon fils alloit, accompagné de sa mère, présenter au baptême l'enfant d'un journalier de ma commune.

*Le C.* C'est ce qu'on m'a dit; & je m'étonne de ce que vous vous prêtez à cet acte de superstition.

*L'h. H.* Vous ne distinguez donc pas la superstition d'avec la pratique d'un culte religieux?

*Le C.* Mei! je suis philosophe.

*L'h. H.* Passons sur les qualités. Du reste, la philosophie a fait peut-être bien du mal à la plus grande portion du genre humain, en ne mettant rien à la place des idées religieuses. Mais appelez vous philosophie cette immoralité qui brise aujourd'hui tous les liens de la société? Celui qui traite de superstition le culte de l'homme envers l'éternel, traite aussi de préjugé l'union sacrée du mariage; l'ivri, citoyen commissaire, dans le sein du concubinage & de l'adultère; il se vante même quelquefois d'avoir franchi la barrière que la nature semble, tant elle est puissante, avoir elle-même posée entre le frère & la sœur,

*Le C.* Mais revenons au baptême. Vous ne croyez pas sans doute à son efficacité?

*L'h. H.* Peut-être. Pourquoi ne regarderois-je pas au moins comme très-salutaire un dogme qui influe sur le bonheur de l'homme, en l'élevant de cette idée de régénération dans les eaux baptismales à l'idée d'une béatitude éternelle? La religion lui dit: c'est du ciel que tu reçois une vie spirituelle, & c'est au ciel que retournera ton ame immortelle. Tandis qu'aujourd'hui, l'homme chez lequel vous avez détruit le sentiment de la religion, naît, vit & meurt comme la brute. Aussi voyez la dépravation de l'enfance, elle ne respecte plus rien.

*Le C.* Je conviens que j'ai à me plaindre du peu de déférence que les enfans de mon canton ont pour mon autorité.

*L'h. H.* Pour votre autorité! cela demanderoit explication... Pen reviens à la dépravation. Je juge de paix de l'... me parloit hier, en gémissant, de l'immoralité de l'habitant des campagnes, de celle que la justice atteint, & de cette immoralité plus profonde encore de l'ame & de l'esprit, que la loi ne peut pas atteindre. La religion, la religion seule, citoyen commissaire, peut remédier à ce déluge de maux, & tout honnête homme doit chercher à y ramener insensiblement le peuple.

*Le C.* Oh, je la crois anéantie pour toujours.

*L'h. H.* Si elle l'étoit, le gouvernement le seroit bientôt à son tour. Robespierre même a été effrayé des coups que lui ont portés les anarchistes. Il s'est associé à beaucoup de scélérats, mais il a constamment repoussé ces ministres lâches & impudens déserteurs du culte qu'ils avoient professés.

*Le C.* Je vous ai détourné de votre lecture, je vous laisse, adieu.

*L'h. H.* Encore un moment. Connoissez-vous Cicéron, cet orateur philosophe?

*Le C.* Oui, sans doute, je le connois; c'étoit un défenseur officieux à Rome.

*L'h. H.* Oui, défenseur officieux de la raison, de la morale, des devoirs de l'homme, des loix, de la vraie philosophie, de la liberté de son pays, & sur-tout, citoyen commissaire, de la religion. Je vais vous lire ce qu'il en pense.

*Le C.* Mais je ne sais pas le latin.

*L'h. H.* Je m'en doute; je vais vous le traduire: « Que des hommes qui vivent en société commencent par croire fermement qu'il y a des dieux, maîtres de tout, qui gouvernent tout, qui disposent de tous les événemens, qui ne cessent de faire du bien au genre-humain, dont les regards démêlent ce que chacun est, ce que chacun fait, tout ce que l'on se permet à soi-même; dans quel esprit, avec quel sentiment on professe la religion, & qui mettent de la différence entre l'homme pieux & l'impie ». Vous entendez, citoyen commissaire?

*Le C.* Oui, oui.

*L'h. H.* Cicéron ajoute: « Peut-on nier que ces sentimens-là ne soient d'une heureuse influence, quand on voit dans combien d'occasions le serment est le socin de nos paroles, pour combien la religion entre dans la foi de nos alliances, combien de crimes la crainte d'une punition divine a détournés, & combien est sainte une société d'hommes persuadés qu'ils ont pour juges & pour témoins les dieux immortels ».

C. D. V.

**CORPS LÉGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**

Présidence de BOISSY-D'ANGLAS.

*Suite de la séance du 7 thermidor.*

Nous avons dit que le premier titre du projet d'organisation de la haute-cour a été adopté; l'article qui a entraîné le plus de débats est celui par lequel, il n'étoit accordé aux accusés qu'un délai de 24 heures pour récuser les jurés.

Lamarque demande que ce délai soit de dix jours & reproduit les argumens dont il s'est déjà servi dans une précédente séance.

*Pastoret.* — La seule nation qui se soit consacrée dans des bornes équitables, par rapport aux récusations, est la nation anglaise; elle a voulu que les récusations pour les délits ordinaires fussent de vingt jurés & de trente cinq pour les délits relatifs à la sûreté de l'état. Ainsi, votre commission ne s'est pas assez rapprochée de ce principe.

Il est encore deux autres articles sur lesquels je dois présenter quelques observations. Le premier est celui qui veut que les récusations se fassent avant le tirage du sort; mais je crois qu'il est de toute justice de ne faire ces récusations qu'après le tirage des jurés.

Un autre article porte que les accusateurs nationaux seront tenus de motiver dans tous les cas leurs récusations; mais si l'humanité vous prescrit des égards envers les accusés, vous en devez aussi à l'intérêt de la société, qui s'explique par l'organe des accusateurs nationaux. Ainsi je voudrois que les accusateurs eussent ainsi que les accusés, la faculté de ne pas motiver leurs récusations.

Je viens maintenant aux observations de Lamarque; il est certain que la loi du 15 mai 1791 donne aux accusés quinze jours; il est certain que le comité de constitution avoit proposé de se borner à huit jours, mais que l'assemblée constituante allant au-delà du vœu de son comité en adopta quinze: devons-nous maintenir cette loi?

Lamarque réclame les droits de l'homme; personne ne les respecte plus que moi; mais il ne s'agit pas d'effet rétroactif, puisque la loi du 15 mai n'existe plus. Il y a une grande différence entre la haute-cour nationale & la haute-cour de justice. La première avoit été organisée pour juger les nombreux délits, dont l'accusation appartenoit au corps législatif. Son organisation étoit fondée sur le pacte social, qui régissoit alors les Français; mais ce pacte ayant été changé, l'organisation de la haute-cour a dû changer aussi. J'avoue que le délai de vingt-quatre heures ne me paroît pas suffisant, sur-tout si le recours en cassation ne doit pas avoir lieu. Je demande donc qu'il soit accordé un délai de trois jours pour présenter les motifs de récusation.

Le conseil, après quelque discussion, décide que le délai sera de cinq jours, soit pour les récusations non motivées, soit pour les récusations motivées.

*Pastoret.* — Je demande qu'on mette aux voix mon autre amendement, tendant à accorder aux accusateurs nationaux le droit de ne pas motiver leurs récusations.

*Dumolard.* — Je conçois pourquoi les accusés ont le droit de récuser sans motif, mais je ne vois pas pour-

quoi les accusateurs nationaux auroient la même faculté. Les jurés sont pris dans tous les départemens; ils doivent avoir la confiance de la société, dont les accusateurs nationaux sont les organes. Je demande que ces jurés ne puissent être récusés sans motifs par les accusateurs publics.

*Pastoret.* — Si l'humanité parle en faveur de l'accusé, la politique réclame aussi en faveur de la société. (Murmures). L'opinant quitte la tribune.

*Duprat.* — Je viens appuyer l'amendement de Pastoret. Ne devez vous rien faire pour la tranquillité publique? N'est-il pas possible que parmi les jurés il y en ait qui ne doivent leur élection qu'à l'intrigue. (Murmures).

Le conseil rejette l'amendement de Pastoret & adopte les autres articles du premier titre.

*Séance du 8 thermidor.*

Chénier, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la question de savoir si les fêtes du 14 juillet, 10 août & 9 thermidor seront célébrées séparément. La commission a pensé, a-t-il dit, qu'une fête historique, & c'est là vraiment une fête nationale, ne peut être raisonnablement amalgamée avec une autre & célébrée à une époque différente de la sienne. Gloire immortelle au 9 thermidor, qui a renversé la tyrannie décenvirale, ou, si l'on veut, triumvirale! Gloire immortelle au 9 thermidor, qui a détruit ce gouvernement révolutionnaire, dont l'horrible intensité surpassoit celle de tout despotisme connu, & qui n'offroit en résultat général qu'une guerre perpétuelle des membres de la société entre eux & du gouvernement contre tous.

» Qu'il périsse à jamais ce gouvernement de sang, où la France entière étoit, pour ainsi dire, en état de suspicion; & puissent disparaître avec lui ces hommes vultueux, qui sont attirés par l'odeur des proscriptions, comme les oiseaux de proie par l'odeur des cadavres; qui, délateurs ou bourreaux quand ils ne peuvent plus conspirer impunément, prennent la rudesse pour la force & la férocité pour le courage; se comparant à Cicéron, quand ils ne rappellent que Séjan; dès qu'un complot vient à se découvrir, aperçoivent sur-le-champ des premiers lignes, des secondes lignes, des troisièmes lignes de conjurations; dénoncent la conjuration du silence, la conjuration de la pitié, & accusent de complicité jusqu'à la lame généreuse qui tombe sur les vêtements d'un coupable autrefois cher à la patrie.

» Mais si le 9 thermidor est un jour cher à la liberté; le 10 août, le 14 juillet ne lui sont pas moins précieux; n'abandonnez pas la révolution, dit Chénier, si vous voulez que personne ne l'abandonne.

Il propose ensuite & le conseil arrête, que ces trois jours seront célébrés séparément; le 10 août le sera cette année.

On a entamé & ajourné à demain la discussion sur la question de savoir s'il y aura recours en cassation contre les jugemens de la haute-cour. Nous la ferons connaître demain, ainsi qu'une pétition présentée par Benjamin Constant en faveur des religieux.

*Nota.* Le conseil des anciens s'est formé en comité général pour entendre un rapport sur la situation de la trésorerie nationale.